

Le 15 mai 2015

**A tous les parents
Aux élèves**

<p>Calendrier : juin 2015. avec les temps des rencontres professeurs-parents-élèves</p>
--

Entre le 4 et le 18 juin, voyez les calendriers spécifiques à chaque degré (déjà distribués).

Dates	Classes	Evénements
Je 18	Toutes	Dernier jour de C.S. avec suspension des cours
Du Ve 19 au Je 25	TOUTES	Suspension des cours pendant les délibérations. Des élèves peuvent être convoqués pour divers motifs (<i>mettre en ordre des documents, participer à des activités de classe, etc...</i>).
Ve 26	TOUTES	Matinée : suspension des cours. Confection des bulletins
	1^{ère} à 5^e	13h à 17h : REMISE DES BULLETINS aux élèves ayant reçu soit <ul style="list-style-type: none"> ◆ une attestation B (= attestation d'orientation) ◆ une attestation C (= échec/redoublement) ◆ un ajournement (= examens de passage) ◆ un avis d'orientation (au 1^{er} degré), Ils seront reçus avec leurs parents par LE TITULAIRE et LES PROFESSEURS DE BRANCHES. Les parents auront été avertis par téléphone (avec possibilité de prise de rendez-vous).
	6^e	17h30 : Célébration eucharistique suivie de la proclamation des résultats avec les parents (détails dans l'invitation qui suivra).
Lu 29	1^{ère} à 5^e	8h30 à 15h : REMISE DES BULLETINS aux autres élèves ¹ , par le titulaire selon l'horaire qu'il aura établi. Les parents sont invités à accompagner leur fille/fils. Ensuite, rencontres possibles avec tous les professeurs.
	3^e	15h : Présentation des stages d'été à la Salle verte
	Toutes	16h : limite pour le dépôt des recours internes ²
Ma 30	Toutes	Conseils de délibération des recours internes Fin d'après-midi: par téléphone, communication aux parents de l'issue des recours internes.

Paul-B. de Monge

====> *Voir au verso : recours et éphémérides de la rentrée 2015-16.*

¹ Pour tous les autres élèves, c'est-à-dire ceux ayant reçu une attestation « **A** » accompagnée ou non d'épreuves de rattrapage.

² Modalités : cfr notre Règlement des études, IIIe partie, § 3. URL : <http://www.college-st-michel.info/moodle/mod/resource/view.php?id=4963>

PROCÉDURE DES RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DES CONSEILS DE DÉLIBÉRATION

Les parents, ou l'élève s'il est majeur, peuvent être amenés à contester une décision du Conseil de classe, pour autant que celle-ci corresponde à une attestation de type B ou C et, au 1^{er} degré, à un avis d'orientation.

Au plus tard, dans les 48 heures (jours ouvrables) qui suivent la communication, soit le **LUNDI 29 JUIN 2015 à 16h** (le **vendredi 4 septembre 16h pour la 2^e session**), les parents ou l'élève, s'il est majeur, qui souhaitent que la décision puisse être réexaminée, introduisent un recours. **L'introduction d'un recours suppose TOUJOURS la rencontre préalable des professeurs.**

Ce recours doit s'appuyer sur des arguments objectifs relatifs à l'organisation ou les corrections des épreuves certificatives, épreuves qui ont motivé la décision du Conseil de Classe. Ces arguments seront fondés sur d'éventuels éléments neufs non connus du Conseil, des erreurs matérielles d'évaluation ou le non respect des modalités d'évaluation. Le recours motivé doit être transmis à la direction du Collège (secrétariat du directeur, 1^{er} étage) par voie écrite et contre accusé de réception. La commission de recours interne, composée du directeur ou de son délégué, du titulaire de classe et d'un membre du bureau de direction examine si ce recours est fondé ou non. Dans l'affirmative, un nouveau Conseil de Classe sera organisé à l'initiative du directeur. Au plus tard, le dernier jour ouvrable de juin, 16h (**ou le 5^e jour ouvrable de septembre qui suit la délibération avant 16h pour la 2^e session**), la décision de la commission interne de recours et, le cas échéant, celle du Conseil de Classe, sera transmise aux demandeurs oralement et confirmée ensuite par écrit.

En cas de désaccord persistant, les parents –ou l'élève majeur– pourront transmettre un dossier à l'administration, dossier comprenant les pièces et les motifs du recours contre la décision du Conseil de Classe ainsi que les pièces et motifs de la décision du Conseil de Classe. Cette démarche devra se faire dans les dix jours qui suivent la notification de la décision du Collège. Un double de ce courrier sera adressé à la direction du Collège, le jour même de l'envoi à l'administration dont l'adresse est :

Conseil de recours de l'Enseignement confessionnel
Bureau 1F 143 D.G.E.O (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire)
Rue A. Lavallée 1
1080 BRUXELLES

EPHÉMÉRIDES DE LA RENTRÉE DE L'ANNÉE 2015-2016

D'autres précisions, les horaires détaillés notamment, seront données avec le bulletin de juin

AOÛT 2015

Jeu 27 au lund 31 : Contrôles de synthèse de passage (horaire : voir dans le bulletin)

SEPTEMBRE 2015

Ma 1 *Rentrée académique des professeurs et délibérations de 2^e session*
 13h & 14h45 : C.S. de rattrapage
 18h30 : 6^e/2014-15 : Proclamation des résultats de 2^e session

Me 2 : RENTRÉE DES ÉLÈVES (8h30 : C.S. de rattrapage selon l'horaire indiqué dans le bulletin)
 de 1^{ère} à 9h00 : Salle St Michel Fin des cours à 12h00
 2^e 10h00 : idem 12h00
 4^e 10h30 : idem 13h (14h : CS de rattrapage)
 5^e 11h15 : idem 13h (idem)

Je 3 : RENTRÉE DES ÉLÈVES DE 3^e et 6^e
 6^e 8h30 : Salle St Michel Fin des cours à 15h45
 3^e 9h15 : idem 15h45
 1^{ère} et 2^e À partir de 15h : foire aux livres d'occasion (informations détaillées suivront)
 3^e à 6^e À partir de 13h15 : foire aux livres d'occasion (informations détaillées suivront)

Ve 4 1^{ère} à 6^e Cours selon l'horaire habituel

Je 10 1^{ère} et 2^e 20h : Assemblée des parents (Salle Saint-Michel)

Ma 15 3^e à 6^e 20h : Assemblée des parents (Salle Saint-Michel)